

Colmar-Berg, le 26 avril 2022

AVIS AU PUBLIC

Par la présente il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 24 mars 2022 aux termes de laquelle il a fixé le tarif pour la participation à un cours au Nordpool, a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 19 avril 2022. (réf : 83dx7c599/NH)

Le texte de la dite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire